Préparation hybride aux épreuves orales du CAPEPS et du CAFEP EPS
// Session 2024

// OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Se préparer efficacement aux épreuves orales.
- Travailler la totalité des épreuves orales au programme du concours (1 stage en présentiel + 8 visioconférences + Accès à l'ensemble des simulations en auditeur et enregistrement de simulations et de TDs).
- Méthodologie des oraux.
- S'entraîner sur simulations d'oraux blancs.
- Mutualiser les ressources entre candidats (forum, articles, fiches APSA...).
- Ressources disponibles depuis la plateforme en ligne Moodle.

CAPEPS ou CAFEP EPS
Concours Catégorie A
280 heures de formation (synchrone/asynchrone)
Date limite d'inscription : jusqu'au 15 Avril 2024
Formation du 30 avril aux épreuves orales (juin 2024)
Responsable de la formation : Bastien REDDING
Pilote de la formation : Gauthier POSZALCZYK
Contact : Marine DECLOEDT m.decloedt@ileps.fr - 01 30 75 60 37

// INSCRIPTION À LA FORMATION

- Prérequis et conditions d'accès à la formation : Être admissible aux écrits du concours du CAPEPS/ CAFEP EPS.
- Production en binôme d'une étude de cas dans le cadre de la préparation à l'Oral 3 pour les candidats ayant suivi la formation de préparation aux épreuves écrites du concours à l'Ileps.
- Conditions pour se présenter aux concours : www.devenirenseignant.gouv.fr
- Modalités et délais d'accès : Inscription par dossier à envoyer à l'ILEPS au plus tard le 15 Avril 2024, sous réserve de places disponibles : https://forms.office.com/e/p8DE5UtLKh

// CONTENU DE LA FORMATION (préparation hybride en présentiel et à distance).

- 2 jours de stage en présentiel : les 12 et 13 Mai **ou** les 13 et 14 Mai au choix.
  TDs accompagnés et simulations en Oral 1 et Oral 3.
- Formation à distance du 2 mai 2023 aux épreuves orales en juin 2023 : 8 visio-conférences en interaction avec un formateur (3 TDs en ligne et 4 simulations d'oraux blancs).

Ressources pédagogiques	Temps de formation	Mutualisation/ enregistrements
• Supports des cours en visioconférence sur la plateforme. • Documents de cadrage méthodologique. • Articles pédagogiques et scientifiques. • Références en ligne. • Cours en ligne commentés avec des capsules vidéos.	• 2 simulations en O1, O2 et O3 avec un formateur. • Régulation individualisée de chaque simulation. • Bandeau de correction personnalisé. • 2 TD accompagnés en Oral 1 et 3 TD en Oral 3 pour appréhender ces épreuves.	• Accès à l'ensemble des dossiers et sujets supports pour s'entraîner. • Accès à toutes les simulations en auditeur pour suivre les retours du formateur. • Enregistrements de simulations et de TDs en accès libre sur TEAMS (environ 200h). • Possibilité de collaborer en visio ou par forum sur TEAMS n'importe quand entre étudiants.

Programme du concours externe du CAPEPS/ CAFEP EPS
Complément d'information concernant le programme de la session 2024

Besoins informatiques Assistance Technique 5 jours / 7
Ordinateur avec micro-casque et/ou haut-parleurs.
Connexion internet haut débit afin d'utiliser le logiciel de visioconférence.
Une adresse mail @ileps.fr (Office 365) vous sera attribuée à l'inscription et vous permettra d'accéder à la plateforme numérique et à l'ensemble des ressources en ligne.

// UN PROGRAMME DE FORMATION EXIGEANT AUTOUR DE 4 PILIERS

1. Des apports variés en Oral 1, Oral 2 et Oral 3.

Un contenu hybride	Les compétences visées
• 2 jours de stage en présentiel. • Une formation à distance dense : 8 visioconférences (3 TDs en ligne et 4 simulations en direct avec un formateur). • La mutualisation de simulations et de TDs enregistrés (soit environ 200h). • Un suivi permanent (plateforme numérique fréquemment alimentée par des articles, supports de cours, outils méthodologiques).	• Maîtriser un corpus de savoirs, adapté à l'exercice professionnel futur. • Élaborer une activité pédagogique à destination des élèves (prendre en compte les élèves, la diversité des conditions d'exercice de son métier futur). • Investir une posture d'enseignant dans un contexte institutionnel • Maîtriser la langue française, une posture éthique irréprochable et proposer des mises en œuvre qui intègrent la sécurité des élèves.

2. L'entraînement aux épreuves orales du concours.

6 simulations d'oraux blancs	Régulations
• 2 simulations par épreuve orale. • Des dossiers pour chaque champ d'apprentissage en oral 1. • Régulation par un formateur. • Possibilité d'assister aux simulations des autres stagiaires en auditeur libre. • Simulations en face à face lors du stage en présentiel.	• Un bandeau de correction établi pour chaque oral. • Bandeau rempli et personnalisé à chaque oral pour souligner les acquis et les points à renforcer. • Enregistrements de simulations partagés en ligne.

3. Le suivi régulier.

Visioconférence et présentiel	Une équipe stable tout au long de la formation.
• Une intervention ou une commande chaque semaine jusqu'aux épreuves orales. • Travail en petit effectif avec un formateur que ce soit en présentiel (8 stagiaires) ou à distance (10 stagiaires).	• Un groupe de formateur par oral qui intervient à distance et en présentiel. • Coordination régulière pour adapter la formation aux besoins des candidats.

4. L'accompagnement individuel.

Pilote pédagogique qui assure la cohérence des interventions à distance et en présentiel.	Individualisation du parcours
• Suivi de l'assiduité et des productions pour accompagner les candidats. • Échanges réguliers par mail pour informer et transmettre des contenus sur le concours.	• Créneaux en ligne et date du stage aux choix, en fonction des disponibilités des stagiaires. • Prise en compte des sessions et dates de départ à Vichy pour l'organisation des simulations.

Besoin de précisions sur le contenu de la formation ou sur l'équipe de formation ? Contactez Marine DECLOEDT au 01 30 75 60 37 ou m.decloedt@ileps.fr

// PROGRAMME DES INTERVENTIONS

Interventions	Objectifs
Réunion de présentation de la formation 1h en visio Le mardi 30 avril	Présentation du plan de formation, du cadre commun de fonctionnement sur le travail en présentiel et hybride et des différentes échéances. Commande de travail pour le 1er TD accompagné d'Oral 3.
TD Accompagné en Oral 3 2h en visio Du 6 au 11 mai	Mise en place de la méthodologie des études de cas différentes. Préparation en amont afin de pouvoir s'éprouver à l'épreuve.
Stage en présentiel à l'ILEPS : (2 jours au choix du stagiaire) Vendredi 3 Mai et Samedi 4 Mai **Ou** Samedi 4 Mai et Dimanche 5 Mai	Réunion générale : Programme des deux jours et de la suite de la formation, découvrir l'application pour les visios et le travail en ligne sur Moodle. Au cours des deux jours : • TD accompagné en Oral 1 (4h) • TD Accompagné en Oral 3 (3h) • Simulation en Oral 1 Préparée en amont • Simulation en Oral 3 en conditions réelles
Simulation en Oral 2 En visio Du 13 au 18 mai	Simulation aménagée (10' d'exposé, 30' d'entretien et 20' de régulation par le formateur).
TD Accompagné en Oral 1 4h en visio Du 13 au 18 mai	Choix de l'activité support parmi plusieurs propositions. Préparation de l'exposé en amont puis passages à l'oral sur les différents temps avec régulation accompagnée du formateur.
TD Accompagné en Oral 3 3h en visio Du 20 au 25 mai	Passage à l'oral sur 2 ou 3 études de cas différentes avec construction accompagnée de la réponse par les régulations successives du formateur.
Simulations O1, O2 et O3 n°2 : (En fonction des sessions à partir du 5 juin)	Simulations en visio mais en temps contraint pour la préparation (accès au dossier en fonction du début de l'oral).
Tout au long de la formation : **Enregistrements, travail personnel, MOODLE**	• Accès aux dossiers de toutes les simulations pour s'entraîner et faire des simulations entre stagiaires. • Accès aux simulations des autres pour profiter des régulations des formateurs. • Simulations et TDs enregistrés pour pouvoir suivre d'autres interventions en différé. • Travail en ligne sur MOODLE sur l'analyse de dossier, de vidéo avec régulation immédiate.

CONTRAT DE FORMATION CONTINUE

Photo obligatoire

Préparation hybride aux épreuves orales
CAPEPS/ CAFEP EPS 2024

Entre les soussignés :

1) ILEPS
Enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 11.95.014.86.95 auprès de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle d'Ile-de-France
13, boulevard de l'Hautil – 95092 CERGY-PONTOISE Cedex
Représenté par Monsieur ROUDEN – Directeur
d'une part,
Et

2)

Nom et prénom :	
Né(e) le :	
Adresse :	
Code Postal et Ville :	
Mail :	
Téléphone :	

d'autre part,
est conclu le contrat suivant, en application des dispositions du livre IX du Code du travail portant relatif à la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

Article 1er – Objet
L'ILEPS organise l'action de formation suivante :
Intitulé du stage : Préparation hybride aux épreuves orales du CAPEPS/ CAFEP EPS 2024
Objectifs : Préparer les épreuves d'admissions, oral 1, oral 2 et oral 3
Période de formation : du 30 avril 2024 aux épreuves orales en Juin 2024

Article 2 – Dispositions financières
En contrepartie de cette action de formation, …….. s'acquittera des frais pédagogiques d'un montant de □**750 euros** (ou □**850 euros** si le candidat n'a pas participé à la préparation aux épreuves écrites à l'ILEPS).
L'inscription porte sur l'ensemble des objets désignés à l'article 1er.
Toute action de formation commencée est donc due dans sa totalité, quel que soit le mode de règlement.

Article 3 – Modalités de règlement
Le règlement se fera par prélèvements bancaire.

- *Soit la totalité du tarif de la formation : un prélèvement de 750 euros (ou 850 euros) le 05/05/2024 ;*
- *Soit 3 prélèvements : un premier prélèvement de 250 euros (ou 283,33 euros) le 05/05/2024 ; un second prélèvement de 250 euros (ou 283,33 euros) le 05/06/2024; un troisième et dernier prélèvement de 250 euros (ou 283,34 euros) le 30/06/2024. RIB et mandat de prélèvement SEPA seront à nous retourner avec le présent contrat.*

Aucun montant ne sera prélevé si le candidat n'est pas admissible aux épreuves écrites du concours 2023, son inscription ne sera alors pas prise en compte.

Article 4 –Absence injustifiée
Toute absence injustifiée durant un temps de formation réserve le droit à l'Ileps de mettre un terme à la formation du stagiaire.

Article 5 –Abandon
En cas d'abandon par …….. en cours de formation, aucun remboursement ne sera effectué, et les prélèvements bancaires échéancés seront maintenus.

Article 6 – Différends éventuels
Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le tribunal de Grande Instance de Pontoise sera seul compétent pour régler le litige.

Article 7 – Droit à l'image
L'article 9 du Code civil dispose que chacun a droit au respect de sa vie privée.
La signature du présent contrat marque expressément l'accord du signataire pour l'utilisation de son image si besoin, dans le cadre exclusif du parcours de formation hybride de préparation aux épreuves orales. L'ILEPS s'interdit expressément de procéder à une exploitation préjudiciable de l'image du contractant (pornographie, racisme, incitation à la haine, xénophobie etc.)

Article 8 – Confidentialité
L'ensemble des ressources, documents et vidéos utilisés dans le cadre de la préparation aux épreuves demeurent la propriété exclusive à l'ILEPS. Aucune communication ni utilisation des documents fournis en formation n'est possible sans l'accord du responsable de la formation continue. En cas de non-respect de la confidentialité, l'ILEPS se réserve le droit d'intenter une action judiciaire auprès du tribunal compétent.

Personne en situation de handicap : contactez Séverine GRAVELET s.gravelet@ileps.fr

Fait, à Cergy-Pontoise, le

Pour le stagiaire,

Pour l'organisme,
REDDING Bastien, Directeur Adjoint
Responsable Master MEEF
et Formation Continue

ILEPS
SERVICE FORMATION
13, Boulevard de l'Hautil
95092 CERGY PONTOISE CEDEX
Tél. 01.30.75.60.64
Fax 01.30.75.60.61

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Merci de retourner par mail à m.decloedt@ileps.fr (format PDF) avant le 15 Avril 2024 :

□ **Le Contrat de formation signé**
□ **Un Mandat de prélèvement SEPA signé**
□ **Un RIB**

En l'absence de l'une ou plusieurs des pièces demandées, votre inscription ne sera pas prise en compte.

☐ Je choisis le règlement en 1 fois, par prélèvement

Totalité de la formation : □ 750 euros □850 euros
Prélèvement le 05/05/2024

☐ Je choisis le règlement échelonné en 3 fois, par prélèvements

Règlement N°1 : □ 250 euros □283,33 euros
Prélèvement le 05/05/2024

Règlement N°2 : □ 250 euros □283,33 euros
Prélèvement le 05/06/2024

Règlement N°3 : □ 250 euros □283,34 euros
Prélèvement le 30/06/2024

Pour toute demande particulière, veuillez nous contacter.

Mandat de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'AGILEPS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'AGILEPS.

Attention, les comptes et les livrets d'épargne ne peuvent faire l'objet d'un prélèvement.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veuillez compléter les champs vous concernant :

Débiteur

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : |__|__|__|__|__| Ville : _____ Pays : _____

Coordonnées de votre compte :

IBAN : |__|___|___|___| |__|___|___|___| |__|___|___|___| |__|___|___|___| |__|___|___|___| |__|___|___|___| |__|___|___|

BIC : |___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|

Paiement : Répétitif

Créancier : FR 33 ZZZ 401 966

AGILEPS - 13, boulevard de l'Hautil

95092 CERGY-PONTOISE CEDEX - FRANCE

Joindre RIB

Signature :